

## Agenda

### ■ LIMAY

**Forum des associations.** Le forum des associations se déroulera samedi 9 septembre, de 10 h à 18 heures, au complexe sportif Auguste-Delaune. Plus de renseignements : 01 34 97 27 92.

### ■ JUZIERS

**La boulangerie sauvée par les dons.** Objectif atteint, même dépassé. Plus de 15 000 euros ont été récoltés par la campagne de financement participatif, lancé en juillet, pour sauver un couple de boulangers de Juziers. Leur commerce était menacé de liquidation, après le désengagement d'un partenaire financier.

### ■ ISSOU

**Forum des associations.** Le forum des associations se déroulera samedi 9 septembre, de 14 heures à 18 heures, à la salle Maurice-Ravel (rue de la Gare).

### ■ FONTENAY-SAINT-PÈRE

**Théâtre.** Les réservations sont ouvertes pour les deux représentations de la pièce Gare au gonille, les 16 (18 h 30) et 17 septembre (14 h 30) dans la cour de l'école. Cette comédie « presque policière » de Jacky Goupil est interprétée par la Compagnie du mardi. 160 spectateurs sont attendus sur les deux représentations. Tarifs : 10 euros la place, 6 euros pour les moins de 15 ans. Réservations : 06 05 24 12 65. Plus de renseignements, sur Facebook : lacompagniedumardi.

### ■ JAMBVILLE

**Exposition.** Peintres, sculpteurs et photographes locaux exposeront les 9, 10 et 16, 17 septembre prochains, au château des Scouts et guides de France, entre 10 heures et 19 heures. Le vernissage est prévu pour le samedi 9 septembre, à 18 h.

## VOUS AVEZ UN FAIT À NOUS COMMUNIQUER

(accident de la route, incendie, vague de cambriolages, appel à témoins, disparition inquiétante)

CONTACTEZ-NOUS au 01 34 77 86 18  
ou renaud.vilafranca@publilhbidos.fr

### ■ JUZIERS

# L'ADN pour traquer les propriétaires de chiens indélécats

« Vous ne ramassez pas les crottes de votre chien ? Son ADN pourrait vous trahir ! » Depuis le début de l'été, ce message figure sur une petite dizaine d'affichettes aux couleurs de la mairie, apposées en différents points de la commune. Face à ces incivilités, qui ne sont plus en odeur de sainteté, la municipalité a voulu frapper fort.

Philippe Ferrand est exaspéré par ces comportements « de plus en plus fréquents » à Juziers, 3 800 habitants : « Certains propriétaires ne respectent plus les trottoirs et les espaces verts. C'est très désagréable pour la population, les promeneurs, les agents chargés d'entretenir les pelouses... » Ce que confirme un riverain, lui-même propriétaire de chien, à côté d'un carré d'herbe où figure cet affichage. « Beaucoup de gens aisaient leurs chiens faire leurs besoins ici, témoigne Marcel, 79 ans, qui trouve l'initiative plutôt positive. Ça ne pouvait plus durer. Ça sentait très mauvais. »

**Le procédé, déjà utilisé à l'étranger, en passe d'être adopté en France**

Extraire l'ADN des étrons pour



Cette affichette est apposée dans les parcs et les espaces verts de la commune.

remonter jusqu'au propriétaire de l'animal. La méthode peut prêter à sourire, mais elle est déjà appliquée en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Israël. Dans les villes où c'est mis en place, l'empreinte génétique des chiens est répertoriée dans une base de données. A charge ensuite aux agents municipaux d'effectuer des prélèvements, envoyés en laboratoire, pour confondre le maître de l'animal et lui infliger une amende.

La société bordelaise Animagen veut importer le procédé

chez nous. Elle fournit des kits de prélèvements à 60 euros pièce et facture l'analyse 200 euros. Certaines villes ont montré leur intérêt pour cette innovation : Neuilly, Nice, Reims, La Rochelle, Beziers aussi, et son maire, Robert Ménard, vient d'être autorisé par le tribunal administratif de Montpellier à procéder au fichage des trottoirs de sa commune.

Juziers fera-t-elle aussi partie des villes françaises précurseurs dans ce domaine ? « Pour l'instant, ce n'est qu'une information préliminaire. J'attire

l'attention de certains propriétaires de chiens pour leur dire qu'il existe des moyens de les identifier, répond le maire. J'ose espérer ne pas y avoir recours. Ça a un coût tout de même. »

Cette campagne s'accompagne d'autres affichettes rappelant les bonnes pratiques en la matière, le montant de l'amende pour les contrevenants (de 35 à 450 euros) et la présence dans la ville de distributeurs de sacs pour ramasser les crottes.

Renaud Vilafranca